

Les Etats faillis et le trafic d'armes au Sahel
The failed states and the arms trafficking in Sahel

Graine Belkacem, *

Doctorant-chercheur, Université Mouloud Mammeri,
Tizi-ouzou, (Algerie).

Chercheur-associé au laboratoire "Francophonie,
mondialisation et relations internationales", I.E.A. 4586,
Université Jean Moulin Lyon 3 (France).
belkacemg.15@hotmail.fr

Reçu le: 03/ 04/2020

Accepté le: 20/ 07/2020

Publié le: 15/ 09/2020

Résumé :

Le présent article tente d'expliquer la corrélation qui existe entre le trafic d'armes et les États présentés comme défaillants dans la région sahélienne. En cela, nous avons balisé le champ définitionnel du terme « État failli » et étudié l'impact du trafic d'armes sur la stabilité de la région. Ces perspectives d'analyse seront transposées à travers une étude du conflit malien qui semble représenter l'archétype de l'État défaillant débordé par la conjoncture géopolitique régionale et faisant difficilement face au trafic d'armes et à ses répercussions.

Mots clés : Sahel, Trafic d'armes, Sécurité, État défaillant, Mali

Abstract:

This article attempts to explain the correlation between arms trafficking and the failed states in the Sahelian region. In doing so, we have delineated the definitional scope of the term "failed state" and studied the impact of arms trafficking on the stability of the region. These analytical perspectives will be transposed through a study of the Malian conflict, which seems to represent the archetype of the failed state overwhelmed by the regional geopolitical situation and having difficulty in dealing with arms trafficking and its repercussions.

* l'auteur correspondant.

Keywords: Sahel, Arms trafficking, Security, Failed State, Mali.

1.Introduction :

Bien qu'un fort intérêt scientifique se soit développé pour l'analyse du trafic illicite des armes légères et de petit calibre, les études demeurent cependant à « géographie variable » tant les recherches sur les organisations criminelles occidentales polarisent la majorité des travaux. Le Sahel n'est que rarement pris en considération, et cela, quand bien même le trafic d'armes préfigurerait comme le facteur X des malheurs que connaît cette région.

L'essor du phénomène de la criminalité organisée, plus particulièrement du trafic d'armes, possède des répercussions sur le plan social (amplification de la violence, perte de contrôle des quartiers, régions et populations les plus précarisées), économique (absence d'investissement, manque à gagner pour le trésor public, développement d'une économie parallèle) et politique (perte d'autorité, corruption des institutions, perte de légitimité). Ce processus criminel se conjugue avec la défaillance des États et la décomposition du corpus social, qui, à travers l'implication des populations locales dans diverses activités liées au trafic d'armes, ont un impact sur la sécurité et la stabilité de la région.

Caractérisées par des territoires étendus, enclavés et pratiquement dépourvus de richesses naturelles, le continuum sahélo-saharien est devenu un no man's land ou les groupes terroristes, les

mouvements rebelles armés et les réseaux de trafic d'armes prospèrent sans que les États ne soient capables de s'en prémunir.

La situation malienne après l'effondrement du régime libyen en 2011 a montré que les groupes rebelles, terroristes et trafiquants d'armes ont renforcé leur position au Mali. Cette conjoncture lève le voile sur la faiblesse profonde d'un État malien dépassé par les événements et qui a perdu le monopole de la violence légitime, de la régulation économique et de la représentativité sociale au profit d'entités non étatiques bien mieux armées et plus organisées.

Le principal intérêt de cette étude est de répondre à la problématique suivante : comment le trafic d'armes aggrave-t-il l'instabilité des Etats faillis de la région sahéenne ?

2. Etat failli et trafic d'armes au Sahel : liaisons dangereuses

Les trafiquants d'armes ont développé depuis la fin de la guerre froide une réelle puissance et une dimension transnationale qui profite de la prolifération des États faillis dans le Sahel. Une conjoncture encore peu étudiée qui pourrait augurer une explication à l'instabilité qui caractérise la région.

2.1 Définition du concept « Etat défaillant/failli » : un difficile consensus :

Le développement du concept d'Etat failli¹ débuta à la fin de la guerre froide où le nombre d'États ayant connu des troubles internes majeurs a crû de façon

préoccupante, notamment dans des zones sensibles en Afrique². La chute de l'Union Soviétique et de son tutorat politico-économique sur certains pays africains a déstabilisé en profondeur leurs appareils d'Etats déjà précaires. La notion d'État failli est apparue dans le vocabulaire des relations internationales à l'époque où la gouvernance de la Somalie (ancien allié soviétique) se désintégrait³. À la fin de l'année 1990, un soulèvement populaire a amené le président somalien en place, Mohamed Siyad Barre, à démissionner, c'est ainsi que le 26 janvier 1991, le gouvernement fut destitué et laissa le pays dans l'anarchie⁴. C'est de cette situation que naquit le concept « d'État failli » ou « failed state ».

Par la suite, un accroissement d'événements violents en Afrique des Grands Lacs (Rwanda-RD Congo) et en Afrique de l'Ouest (Liberia et Sierra Léon) a renvoyé le concept des Etats faillis à l'incapacité des Etats à gérer leurs conflits internes. Après les attentats du 11 septembre 2001, le concept a pris une place de plus en plus importante dans les réflexions stratégiques et politiques de certains États occidentaux à cause de la lutte contre le terrorisme mondiale décrétée par les Etats-Unis. En effet, la lutte antiterroriste a poussé certains théoriciens à voir une corrélation entre défaillance des Etats et émergence des mouvements terroristes. Le dysfonctionnement de certains appareils d'Etat et la difficile cohésion sociale aident au développement du terrorisme et fait de ces États des refuges ou des bases d'entraînement de groupes terroristes. Ainsi, l'augmentation d'Etats

faillis est devenue une problématique politico-sécuritaire internationale.

Dans une perspective large et générale, on parle d'État défaillant lorsque l'ensemble des autorités publiques est déficient. Cependant, la complexité de ce concept ne peut se satisfaire d'une définition aussi élémentaire. Pour prendre la pleine mesure du concept de l'Etat failli, il est d'abord nécessaire de se référer à la définition de l'Etat.

L'État est souvent défini comme une structure politico-administrative qui « revendique avec succès le monopole de la violence légitime sur une population habitant un territoire donné⁵ ». Cependant, l'État n'est pas qu'une structure qui doit seulement revendiquer le monopole de la contrainte physique légitime, il possède également des impératifs envers sa population qu'il se doit de respecter. Parmi ces missions, il y a celles dites régaliennes, à savoir la sécurité, le maintien de l'ordre, la justice, la défense et la diplomatie, il y a également les missions dites de bases que sont l'éducation, la santé, la nourriture, l'eau potable, les infrastructures, les transports...etc.⁶

Pour Gérard Cahin, l'Etat qui est dans l'incapacité d'exercer tout ou une partie de ses fonctions régaliennes de base, en raison de la disparition totale ou partielle d'une autorité politique effective sur son territoire, est considéré comme défaillant⁷. Pour Serge Sur, le phénomène de la faillite de l'État met en exergue un appareil d'État qui « ne peut plus remplir ses fonctions essentielles, et spécialement assurer la sécurité physique de sa population⁸ ».

Cette caractérisation de l'État défaillant est donc principalement politique et fait référence à un État ponctuellement faible, divisé, assailli ou en voie de désintégration

La complexité de la communauté scientifique et de la communauté politique à trouver un consensus sur une définition précise, réside dans les différents degrés des Etats défaillants, certains souffrant de dysfonctionnement plus grave que d'autres. Depuis 2005, on retrouve un outil déterminant qui repose à la fois sur une démarche qualitative et une méthodologie quantitative pour indexer des États selon leur degré de défaillance. Ce processus repose sur l'analyse de douze indicateurs : quatre indicateurs sociaux, deux, économiques, six politico-militaires⁹. Cependant, la classification de ces États selon cette logique paraît parfois incohérente. Noam Chomsky montre que cette catégorisation d'État failli est si vague que même les États-Unis peuvent être considérés comme un État failli¹⁰. Enfin, pour William Zartman, la défaillance de l'Etat signifie que les fonctions essentielles de l'État ne sont plus remplies : en tant que centre d'impulsion et de décision, l'État est paralysé et impuissant ; en tant que symbole d'identité, il ne représente plus grand-chose aux yeux de sa population ; en tant que territoire, il n'est plus sécurisé ; en tant qu'organisation politique, il a perdu sa légitimité ; et en tant qu'organisation socio-économique, ses biens sont détruits et il n'a plus la confiance de sa population, qui par ailleurs n'attend plus rien de lui¹¹, renvoyant ainsi l'Etat à la définition

de ses fonctions de base : souveraineté, identité, sécurité.

Suivant les différentes définitions données aux Etats défailants, il n'est pas difficile de constater que la majorité des Etats du Sahel, à différents niveaux, peuvent être recensés comme tels. La situation actuelle des Etats sahéliens est le résultat d'une accumulation de configurations crisogènes non surmontées, depuis leurs indépendances, qui continuent de dominer les actualités politiques locales. Selon Mehdi Taje : « les Etats sahéliens n'ont pas réussi à créer une synthèse moderne favorisant l'émergence de Nations fondées sur l'égalité des droits et des obligations et offrant des garanties égales à tous. Le bond qualitatif ouvert sur l'avenir ne s'est pas matérialisé. Prisonniers du passé, les Etats n'ont guère réussi à s'accepter entre eux, ni à s'accepter en eux-mêmes ni à former des nations égalitaires [...]. La région a été entraînée dans cette remise en question, développant un processus générateur de crises intérieures et régionales »¹². Cette situation fait basculer des pans entiers de la zone sahélo-saharienne hors de tout contrôle de l'Etat et créé un environnement défavorable à l'avènement d'un état-nation.

2.2 Etat défailant au Sahel : quand la criminalité organisée se substitue à l'Etat :

La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale, qui fait office de référence juridique internationale de lutte contre le crime organisé, définit la criminalité organisée comme

étant : « un groupe structuré de trois personnes ou plus, existant depuis un certain temps et agissant de concert dans le but de commettre une ou plusieurs infractions pour en tirer directement ou indirectement un avantage financier ou matériel »¹³. Cette définition reste toutefois incomplète face à la complexité du phénomène qui englobe plusieurs facteurs et acteurs. Elle occulte l'ampleur de certaines organisations criminelles dont l'essence du pouvoir réside dans leurs capacités à tisser des liens privilégiés avec le pouvoir décisionnel des États voir à s'y substituer.

Pour le professeur de législation pénale Pierre-Henri Bolle¹⁴, qui s'est inspiré des travaux de Maurice Cusson et de sa contribution « La notion de crime organisé », le concept de crime organisé comprendrait toujours les éléments suivants :

1. "Une structure pyramidale et un pouvoir central", un organigramme et une hiérarchie des compétences.
2. "Des règles contraignantes", qui tiennent davantage d'une déontologie à l'envers, d'un code du crime plutôt que d'un ensemble de règles fonctionnelles.
3. "Des criminels professionnels", en ce sens que tout ou partie de leurs revenus sont tirés du crime organisé.
4. "Une organisation méthodique des opérations", soit des activités criminelles inspirées d'un modèle managérial.
5. "La monopolisation", c'est-à-dire la volonté de cartellisation du domaine d'activités contrôlé sous

forme d'un contrôle vertical, mais aussi parfois d'un simple oligopole, ou de l'exploitation d'une situation dominante.

6. "Le recours systématique à la violence", recours certes systématique, mais non exclusif.

7. "La puissance et la menace qu'elle fait peser sur les gouvernements", sur toute forme de pouvoir étatique, légitime ou illégitime ; il suffit de penser à la mafia sous Mussolini, ou aux triades chinoises et à leur influence sur le pouvoir de Pékin, ou aux Yakusas qui ont infiltré les pouvoirs politiques et économiques du Japon.

8. "La dimension internationale", l'affranchissement des frontières grâce à la mondialisation limite paradoxalement la portée des interventions policières. En effet, la frontière bloque davantage l'action de la police et de la justice qu'elle n'arrête les malfaiteurs.

A travers ces différentes définitions, on peut résumer le crime organisé comme étant une organisation de plus de deux personnes, agissant de concert dans le but de réaliser des profits financiers à travers un commerce illicite et cela en usant de violence ou de corruption et infiltrant, pour certaines organisations criminelles, les plus hautes sphères politiques et économiques des États.

Pour comprendre l'influence du crime organisé dans certains pays sahélien, il est nécessaire d'analyser les raisons qui ont permis l'effacement de l'autorité de l'Etat sur ses propres territoires. Pour certains, c'est les affres de la colonisation qui est à l'origine des crises politiques actuelles. L'Afrique est

caractérisée par une énorme richesse ethnique et linguistique, comprenant plusieurs centaines de groupes ethniques et linguistiques différents. Le colonialisme européen avait tracé des frontières et administré ces groupes sans tenir compte de leur diversité. Durant les mouvements de décolonisation, dans les années 1960 ces « pays multiethniques » n'étaient unis que par la présence d'un ennemi commun, l'ancien pouvoir colonial. Après son départ, il s'avéra très vite que les nouvelles entités politiques ne possédaient pas de corpus social solide et unifié. Il n'y avait pas de nations sahéniennes ou même africaines dont la cohésion sociale pouvait rendre leur domination par un gouvernement de la même nation supportable. En réalité, il n'y avait que des tribus et des ethnies différentes, souvent hostiles les unes aux autres, enfermées dans les mêmes frontières et soumises au même appareil d'État auquel elles essayent de s'affranchir.

La mauvaise gestion des dirigeants sahéniens et les appareils néocolonialistes du système Bretton Woods finissent d'affaiblir l'autorité des Etats sahéniens. Beaucoup d'entre eux ont été placés sous la tutelle du FMI et de la Banque mondiale en raison de l'ampleur des dettes qu'ils avaient contractées et de l'impossibilité de leurs finances publiques à y faire face. Les programmes d'ajustement structurel imposés ont sérieusement rabaissé les moyens des États tant pour la prise en charge de la fonction publique que pour les dépenses des secteurs dits « sociaux ». Ce « réaménagement » des économies de la région a

provoqué une paupérisation des couches les moins favorisées de la population, accroissant du même coup les inégalités et engendrant un début de fermentation sociale chez les pauvres et chez les jeunes privés de perspectives¹⁵. De plus, l'accapuration du pouvoir par la force, qui entraîna une succession de régimes dictatoriaux, a généré une centralisation excessive du pouvoir politique et économique et a favorisé une économie clientéliste et des abus de pouvoir. Cette dynamique pernicieuse a restreint les richesses du pays entre les mains d'une frange minoritaire de la société (parfois issus d'une même filiation ethnique ou clanique).

Gangrenés par la corruption et insuffisamment pourvus en moyens matériels de fonctionnement, les services régaliens se sont progressivement amoindris puis effacés de certains territoires éloignés de la capitale. En outre, la volonté politique de faire profiter les régions éloignées de programmes de développement significatifs n'a pas toujours été avérée¹⁶, d'autant plus que la mise à l'écart de certaines communautés des affaires politiques a engendré une méfiance et une perte de confiance vis-à-vis des services de l'État. Par voie de conséquence, un sentiment d'injustice, de frustration et d'exclusion est entretenu entre le « centre » qui focalise tous les privilèges politiques et économiques et la « périphérie » marginalisée et délaissée par l'État.

La nature ayant horreur du vide, celui créé par l'effacement de l'autorité de l'État est rapidement comblé par de nouveaux acteurs issus du crime

organisé, qui, grâce à leurs armements et leur moyens financiers sont capables de se substituer à l'État et contrôler des pans entiers du territoire national. Ces zones grises, dont l'économie n'est plus attachée à celle de l'État mais à celle du marché noir, intègrent la participation des communautés et ethnies locales. Le développement d'une économie parallèle gérée en partie par ces systèmes claniques crée de nouveaux systèmes de répartition des biens et services, généralement en faveur des membres de la même communauté¹⁷. Cette conjoncture tend à concurrencer l'État dans ses prérogatives dans la mesure où des flux illégaux d'armes, drogues, argent...etc. continuent d'être orchestrés sous l'effet d'une combinaison de loyautés communautaires et d'opportunisme économique.

Les phénomènes de relocalisation des liens d'autorité vers le haut ou le bas et l'État perdant l'exclusivité des allégeances citoyennes au profit de groupes sub ou supraétatiques, sont définis par Bertrand Badie comme un « détriement » de la scène mondiale, avec : l'État nation, les entrepreneurs transnationaux et les entrepreneurs identitaires, il dit par ailleurs : « Autrefois convoqué sur la scène mondiale avec le statut exclusif de citoyen, l'individu est sujet à trois appels concurrentiels qui reconstruisent le jeu international, celui de l'État nation à qui il appartient, celui des entrepreneurs avec lequel il est susceptible de s'associer et celui des entrepreneurs dentaires avec celui dont il tend à se mobiliser et à s'engager »¹⁸. Ce dépérissement de la

loyauté envers l'État crée un sentiment d'impunité au sein de la population sahélienne qui les pousse à s'impliquer davantage dans la criminalité organisée et le trafic d'armes.

2.3 La cassure sociale au service du trafic d'armes ? :
L'implication, de plus en plus fréquente, des communautés locales dans le trafic d'armes est primordiale pour les trafiquants, d'autant plus ces communautés locales sont les seules à maîtriser les routes et la circulation dans les grandes étendues désertiques de la bande sahélienne. Caractérisées par un état d'orientation permanent, ces ethnies se repèrent à des indices souvent imperceptibles : traces humaines ou animales le jour, étoiles et constellation la nuit. Les itinéraires utilisés sont rarement figés et à l'occasion d'événements récents, de nouvelles peuvent s'ajouter aux anciennes et parfois les remplacer.¹⁹ Ces qualités d'orientation poussent les organisations criminelles à profiter du mode de vie nomade des ethnies sahéliennes pour acheminer et transporter différentes marchandises.

L'adaptabilité aux conditions extrêmes du Sahara, aux différents imprévus, la science du terrain et les liens ethniques, très fréquents entre les pays frontaliers de la région, facilitent les transferts d'armes et font des communautés locales des acteurs indispensables pour le trafic d'armes, et un maillon stratégique des opérations d'acheminement d'armes illégales. Dès lors, les organisations criminelles transnationales ou terroristes s'activent à faire des alliances avec les tribus locales. Ces dernières sont

capables alors de fournir un appui à ces « étrangers », motivés en cela par l'animosité ressentie envers les gouvernements nationaux (l'ennemi de mon ennemi est mon allié), des intérêts purement économiques ou par solidarité religieuse.

L'implication des communautés locales transfert d'armes ou d'autres marchandises illicites est souvent perçue comme un moyen de survie et non comme une transaction illégale²⁰. L'enquête de l'institut d'études de sécurité, « Points de vue de la population sur la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest et au Sahel », est particulièrement intéressant à ce sujet. En effet, selon les conclusions de ce rapport, réalisé après différents entretiens avec les minorités locales au Mali au Niger et en Guinée Bissau, le trafic illicite « n'est pas considéré comme un comportement criminel au sein des communautés interrogées : il s'agit seulement de modes de vie. La capacité à faire de la contrebande, à faire du profit sur le trafic, et à migrer à travers les frontières poreuses de la région est en fait la stratégie de résilience que la plupart des communautés utilisent pour survivre ».

Au sein de ces communautés, le monde du crime et l'affiliation tribale sont perçus comme l'antithèse de l'État du point de vue économique, organisationnel et moral : là où l'État est faible et absent, les tribus sont présentes, permanentes et efficaces²¹, là où l'État est incapable de fournir des garanties économiques, le trafic d'armes fournit une rétribution financière nécessaire à la survie de la communauté.

Cette notion de nécessité de la population à s'investir dans le trafic d'armes, cristallise la rupture sociale qui s'est fait entre l'Etat et ces minorités. Le vide laissé par l'État a été comblé par les opportunités économiques qu'offre le marché parallèle. Cette conjoncture favorise le développement d'une société criminel avec ses propres codes économiques, ses liens sociaux et ses propres engagements.

De statut de complice du trafic d'armes pour le compte de nombreux trafiquants, les communautés locales peuvent en devenir les acteurs principaux. Certaines minorités se saisissent des principes de la démocratie pour se soulever et se rebeller en décriant l'injustice sociale, les abus de pouvoirs et la persécution des minorités. Un tel contexte a contribué ces dernières années à développer chez certains acteurs la perception des coups d'État comme une passation de pouvoir légitime, la lutte porte le nom de « libération » et la revendication s'articule autour d'une demande d'autonomie ou d'indépendance vis-à-vis du pouvoir central²². Face à cette confiscation du pouvoir, le recours aux armes contre un régime, dans la plupart des cas répressif, apparaît comme la seule alternative politique pour les opposants. La population civile alimente les mouvements insurrectionnels en personnel et en ressources financière de manière volontaire ou forcée²³. Ces mouvements qui contestent l'autorité de l'État prennent alors la forme de groupes armés²⁴ dont l'approvisionnement en armes échappe totalement ou partiellement au contrôle de l'État.

Bien que tous les groupes armés soient différents au niveau de leurs revendications, de leur niveau d'organisation, de leurs durées de vie ou des relations entretenues avec les communautés locales, un point commun est cependant à signaler : l'usage de la violence armée est essentiel pour atteindre des objectifs politiques. L'usage de la force armée renvoie à une dimension quasiment automatique du modus operandi de leurs revendications politiques. Les groupes armés couvrent ainsi une diversité d'acteurs : les mouvements rebelles, les organisations paramilitaires, des groupes d'autodéfense, les insurgés, les terroristes ou les milices privées²⁵. La militarisation de ces groupes devient un enjeu majeur dans la réussite ou pas d'une révolte contre l'autorité du « centre ».

À la différence des guerres interétatiques conventionnelles, les conflits asymétriques sont très largement combattus à l'aide d'armes légères et de petit calibre (ALPC)²⁶, elles sont faciles à transporter et à utiliser, de moindre coût et plus adaptées aux stratégies de guerre irrégulière²⁷. Aussi, même s'il semble que les groupes armés non-étatiques ne possèdent qu'une fraction du nombre total d'ALPC durant le conflit et que le rapport de force est à leur désavantage face aux moyens militaires de l'État, la capacité de nuisance est intacte dans la mesure où le but premier est de discréditer le gouvernement dans sa capacité à protéger et à tenir ses engagements régaliens.

L'accès aux armes lors d'un conflit asymétrique influence son intensité et son issues. Une réduction – temporaire ou permanente – de l'accès aux munitions peut avoir un impact sur les stratégies de combat. Les combattants essayent de ne pas gaspiller leurs munitions²⁸ et se restreignent à l'usage de certaines armes, comme lors de la retraite du groupe rebelle des Libériens pour la réconciliation et la démocratie (LURD), en juin 2003, qui a été motivée par un manque persistant de munitions. En 2007, un manque de munitions a également contraint des éleveurs en conflit au Sud Soudan à résoudre pacifiquement leurs différends²⁹. On constate alors que les périodes caractérisées par des approvisionnements insuffisants en armes et en munitions se traduisent souvent par une attitude plus favorable à la négociation.

3. Impact du trafic d'armes dans l'effondrement de l'État malien

Le Mali a cristallisé toutes les difficultés qu'un Etat défaillant par excellence peut avoir. Souffrant de plusieurs dysfonctionnement structuraux les répercussions de la crise libyennes, et le déferlement d'armes qui s'en est suivi, a fini par mettre à nu les errances des institutions maliennes.

3.1. Situation malienne avant la crise libyenne: le Mali, "déjà" carrefour de l'armement illégal:

Incapable de gérer l'immensité de son territoire national (1.241.328 km²) et de sécuriser la longueur de sa ligne frontalière partagée avec sept pays (7.240 km), le Mali est également le pays avec le plus petit nombre de policiers au monde, notamment avec un

ratio de 38 policiers pour 100 000 habitants (le nombre médian étant mondialement accepté est de 250 policiers pour 100 000 personnes)³⁰. Les forces de sécurité maliennes sont depuis longtemps mal équipées, manquant de matériel militaire de base comme des véhicules, du combustible ou des munitions. La justice gangrénée par la corruption y est rarement « juste » créant un environnement permissif favorable au plus offrant.

Sur le plan sociopolitique, la situation n'est pas en reste, puisque depuis son indépendance, le Mali a subi un nombre important de crises dont les conséquences ont sans doute contribué à des effets synergiques. Ainsi, la région du Nord touareg s'est déjà retrouvée en rébellion ouverte en 1964, 1990-96 et 2006. Elle souffre également d'une vulnérabilité agroalimentaire chronique dû à des sécheresses à répétition comme en 1973-74, 1984-85, 2004-05 et 2012 qui ont profondément modifié les sociétés locales et les équilibres socio-économiques, humains et environnementaux à l'origine d'une partie des grandes crises politiques³¹.

Le peu de ressources humaines disponibles est fortement concentré dans la capitale et les grandes villes, laissant des pans entiers du territoire national sans couverture sécuritaire, soit autant de niches pour les trafiquants d'armes. Dans la région du Nord, qui est isolée géographiquement, économiquement et politiquement, le retrait de l'État exacerbe les revendications indépendantistes touarègues. Cette situation pousse certains leaders touaregs à s'associer

avec les trafiquants de toutes sortes, ou même avec des preneurs d'otages d'AQMI, pour subvenir à leurs besoins et ceux de leurs tribus. Cela contribue à ce que le contrôle du territoire échappe largement aux autorités légales³².

Bien que la prolifération d'armes ne fût pas aussi conséquente qu'après le déversement des arsenaux libyens, à la chute du colonel Kadhafi, la circulation d'armes au Mali était quand même patente dans les quatre zones géographiques du pays :

1-Dans la zone Est, la principale route des armes et des groupes armés entrant vers le Mali a historiquement transité par la région connue sous le nom de Passe de Salvador, le long des frontières algériennes et nigériennes. Cette route traverse ensuite les régions Tahoua et du Tillabéry à l'Ouest du Niger, entrant au Mali par la région où se croisent les triples frontières Niger-Mali-Burkina Faso. Des combattants touareg et des civils ont notamment utilisé cette route pour se déplacer entre Oubari et Sebha, dans le sud de la Libye, et la région de Kidal au nord du Mali³³.

2-Dans la zone Nord du pays, une quantité importante d'armes de guerre introduites illégalement pendant et après la rébellion de 1990 circulait encore dans les régions de Kidal, Gao et Tombouctou. A cela, il faut ajouter le phénomène grandissant de contrebande de produits en tous genres et la présence d'AQMI³⁴. Les rébellions passées ont grandement contribué à la militarisation de cette région où le trafic d'armes y est à la fois

source de financement des différents groupes armés et la cause d'affrontement et de violence.

3-A l'Ouest, Kayes, une région qui possède des frontières communes avec la Mauritanie, le Sénégal et la Guinée, est considérée comme un carrefour³⁵ du trafic d'armes. On y trouve des armes laissées par les transhumants Maures armés qui accompagnent leur bétail pour en assurer la protection contre les voleurs, ces transhumants retournent le plus souvent dans leur pays sans ces armes qui portent généralement les marques du Front Polisario³⁶. On y trouve également des flux de trafic d'armes en provenance de la Casamance, de la Gambie et du conflit en Mauritanie³⁷. En février 2009, un camion provenant de Guinée a été intercepté à l'ouest de Bamako avec, à son bord, 14 pistolets-mitrailleurs, 9 lance-roquettes, 12 roquettes et 2 mortiers. L'enquête aurait établi que le camion en était à sa troisième livraison depuis la Guinée et que les pistolets-mitrailleurs auraient pu être utilisés précédemment dans les guerres du Sierra Leone ou du Liberia.³⁸ Il est cependant nécessaire de signaler que le recyclage d'armes provenant d'anciens conflits à destination du Mali, bien que fréquent, ne nous permet pas de dire qu'il soit régulier dans la mesure où la source et la destination changent en fonction de l'évolution des événements politiques.

4-Enfin, dans la région centre et Sud, la région de Sikasso, région de chasseurs « Donso » par excellence, est reconnue comme la région ayant la plus grande densité d'armes par habitant, cependant ces armes

sont davantage utilisées pour la chasse en forêts où on y trouve une abondance de gibiers³⁹.

On constate que le Mali a toujours été une terre de transit et un haut lieu de trafic d'armes. La multiplication des conflits armés ces deux dernières décennies, sur son territoire et sur celui de ses voisins, couplés à une importante production d'armes artisanales et de munitions industrielles, a contribué à en faire un carrefour de l'armement illégal. La situation pré-crise libyenne était donc extrêmement précaire.

3.2. Impact de la guerre civile libyenne sur le Mali : un effet domino aggravé par la prolifération d'armes :

Le renversement du régime de Kadhafi a rompu le fragile équilibre géopolitique au Mali. D'abord, d'un point de vue économique, où l'influence de la Libye kadhafienne sur le Mali était prépondérante. De nombreux investissements (immeubles haut de gamme, hôtels, désensablement du canal de Tombouctou...etc.) et de projets de coopération économique représentaient une manne financière importante pour l'État malien. De plus, l'effondrement du régime libyen a entraîné un important déplacement de populations vers les pays d'Afrique subsaharienne, parmi lesquelles de nombreux immigrés maliens qui travaillaient en Libye. Ce retour massif de ces travailleurs maliens a mis à nu l'inaptitude organisationnelle et infrastructurelle malienne à les intégrer dans le circuit économique du pays.

Après la chute du régime libyen, on assista peu à peu au développement d'un chaos qui allait faire de la Libye « le magasin d'armes à ciel ouvert le plus important du monde, le moins cher et le mieux achalandé »⁴⁰. L'année qui s'en est suivi a connu une très forte dégradation de la sécurité sur l'ensemble du territoire malien, en particulier au Nord-Est. Un vaste marché noir de l'armement libyen s'est mis en place dans diverses localités, notamment à Okawan, à moins de 100 km au Nord-Ouest de Gao et dans la région de Bouressa près de la frontière algérienne.

Le retour massif des touaregs lourdement armés ayant combattu pour le régime de Kadhafi, a constitué le catalyseur de la crise malienne. En effet, en 2011, le leader rebelle Ibrahim Ag Bahanga⁴¹ à rapidement profiter du chaos libyen pour constituer une armée et fédérer les anciens combattants touaregs en Libye et les jeunes touaregs du Mouvement national de l'Azawad (MNLA, créé en novembre 2010). Le moment de lancer une nouvelle rébellion semble alors idéal, au vu du rapport de force⁴² qui était en leur faveur et du contexte international où les indépendances de l'Érythrée et du Sud-Soudan avaient brisé le tabou de l'intangibilité des frontières en Afrique⁴³.

Le 17 janvier 2012, solidement armé, le MNLA prend l'initiative de l'insurrection touarègue au Nord-Mali et contrôle la région de Kidal, le Mouvement prend possession en deux mois des deux-tiers du territoire malien. Le MNLA a été épaulé par deux groupes armés à coloration salafiste

nouvellement apparus, Ansar Eddine, dirigé par le Touareg malien Iyad Ag Ghaly, et le Mouvement pour l'Unité et le Jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO), dont le chef est le Mauritanien Hamada Ould Khaïrou. Ces deux groupes, dont le second semble étroitement lié à AQMI⁴⁴, n'ont pas tardé à évincer le MNLA des territoires conquis et renoncé à prôner le sécessionnisme touareg⁴⁵ au profit d'une idéologie panislamiste revendiquant l'instauration de la charia islamique dans tout le territoire malien.

La déroute des forces maliennes dès le début des combats a précipité le coup d'État militaire du 22 mars 2012, avec en figure de proue le capitaine Amadou Sanogo. En représailles de ce coup d'État, la CEDEAO, qui voulait faire pression sur la junte militaire du capitaine Sanogo pour rendre le pouvoir à un gouvernement civil, à bloquer pendant plusieurs semaines les commandes maliennes de livraisons d'armes dans divers ports de la sous-région (les ports de Conakry, Dakar et Abidjan)⁴⁶. Cette sanction est venue amplifier l'impasse dans laquelle se trouvait le Mali pour la reconquête de ses territoires perdus et sa lutte contre les groupes rebelles et terroristes. Un malheur n'arrivant jamais seul, AQMI réussit à s'emparer d'un important dépôt souterrain d'armes et munitions de l'armée malienne situé à Gao, ce qui a fait dire à une source officielle que AQMI « est maintenant plus armé que les armées combinées du Mali et du Burkina Faso »⁴⁷. De plus, au cours de diverses opérations, les groupes rebelles se seraient emparés de mortiers, de lance-roquettes BM-21, de

blindés BRDM-2 et BTR-60 et de chars légers PT-76, bien que les obus de 76 mm qui équipaient ces derniers auraient été en majorité défectueux. La partie de cet arsenal initialement prise par le MNLA serait ensuite passé entre les mains des groupes salafistes⁴⁸.

La pérennité de ces mouvements d'armes est principalement due à une combinaison de loyautés communautaires et d'opportunismes commerciales. En effet, immédiatement après que le Groupe d'autodéfense touareg Imghad (GATIA), pro-gouvernemental, ait pris la ville stratégique de Anéfif à la mi-août 2015, chassant le mouvement anti-gouvernemental du MNLA a forte composante Ifoghas touaregs, un convoi important de personnel touareg Ifoghas a quitté Sebha en Libye pour ravitailler en armes et en hommes leurs « frères » au Mali⁴⁹. Si cet exemple démontre l'impact des liens tribaux dans le trafic d'armes, l'aspect pécuniaire n'est pas en reste puisque les milices toubous libyennes, qui contrôlent les multiples points de vente informels d'armes à la frontière, organisent ce commerce pour tous les acheteurs potentiels.

Le trafic d'armes a contribué largement à désintégrer l'État du Mali, il est au cœur de la profonde instabilité qui a gangrené une grande partie du pays. Ce « combustible des conflits » ne s'épuise pas une fois le conflit achevé. Facilement transféré sur d'autres théâtres, il contribue à déclencher de nouveaux conflits ou à en ranimer d'anciens que l'on croyait réglés.⁵⁰ L'accroissement du flux d'armes hors

de la Libye a également aidé les groupes terroristes actifs dans la région, en particulier Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI, MUJAO), et la poursuite du conflit en Libye, fait craindre une source continue d'armes et de combattants expérimentés qui peuvent déstabiliser encore le Mali, et cela, même si les opérations Serval et Barkhane ont ralenti les flux d'armes illicites. De plus, les forces armées islamistes expulsées du Nord du Mali ont facilement établi de nouvelles bases d'arrière-garde ailleurs, notamment dans la région libyenne au sud de Fezzan. Ce qui revient à dire que la dynamique conflictuelle propice à la prolifération d'armes et à la déstabilisation subsiste toujours, dans les régions du Nord particulièrement. Cette situation qui affaiblit l'autorité de l'État, trouble la paix sociale et ralentit le processus de mise en œuvre de l'accord de paix conclu les 15 mai et 20 juin 2015 pour la réconciliation et la restauration de la cohésion sociale et le raffermissement de l'unité nationale.

4. Conclusion :

Dans un contexte régional instable et porteur de risques multiformes, le trafic d'armes profite de la faiblesse structurelle des États sahéliens pour se développer et s'enraciner dans les zones frontalières mal administrées et mal sécurisées. L'érosion d'une autorité malienne inapte à se faire respecter a été précipitée par une prolifération d'armes principalement issues de la guerre civile libyenne et qui a permis la réanimation de contentieux dormants et la polarisation des groupes terroristes dans le pays.

En théorie, l'État qui ne parvient pas à faire respecter ses propres idéaux, cristallisés par ses institutions et ses lois, tend à créer une cassure avec une partie de la société qui s'affranchit petit à petit de son autorité. De plus, l'attractivité du gain facile qu'offre le trafic d'armes pousse les communautés transfrontalières, souvent pauvres et sans alternatives, à s'y impliquer davantage, ce qui les repousse toujours un peu plus hors de portée de l'État. Bien que les revenus ne soient pas pérennes, puisqu'ils reposent sur la criminalité, ils peuvent sembler préférables à la pauvreté et peuvent être âprement défendus lorsqu'ils sont menacés. Au Mali, les populations transfrontalières, aidées par la porosité des frontières, ont globalement aidé à une militarisation des protagonistes en étant un maillon stratégique de la chaîne d'approvisionnement d'armes par leur accès aux multiples points de vente informels d'armes dispersés au long des frontières ou par leurs liens ethniques avec certaines tribus libyennes.

Bien qu'on ait tendance à se focaliser davantage sur l'impact du trafic d'armes sur la pérennisation et l'avènement des conflits, ce fléau joue également un rôle dans la contagion régionale des conflits a fortiori vers les États voisins qui se partagent les mêmes caractéristiques sociales, économiques et politiques. Cela rend également les périodes de post conflit extrêmement précaire, suscitant la suspicion perpétuelle des protagonistes, aliénant la légitimité

des autorités et menaçant la réussite des processus de paix.

5. Marges :

1- L'expression « État failli/défaillant », traduction littérale de « failed state » renvoi moins a une faillite financière qu'a une situation plus générale d'échec à remplir ses missions. C'est cette formulation que l'on va prendre en compte au court de nos travaux. On signale néanmoins que d'autres expressions y faisant référence existent telles que : « États faibles » (weak states), « États fragiles » (fragile states), « États effondrés » (collapsed states), « États en crise » (crisis states), « zones non contrôlées » ou « zones de non-droit » (ungoverned spaces).

2- Denis Bauchard, « Introduction », Politique étrangère, vol. printemps, numéro 1, 2011, pp. 10-15.

3- On parle d'ailleurs de somalisation en faisant référence au concept de « failed states ».

4- Christian Castellanet, Guillaume Solanet, Yves Ficatier, « Adapter les pratiques opérationnelles des bailleurs dans les États fragiles », AFD, coll. "Expost. Série Evaluation et Capitalisation", n° 31, 2010/06, p.87.

5- Max Weber, « Économie et société », Pocket, Plon, Paris, 1971, p.57.

6- Oussen Illy, « « L'État en faillite » en droit international », Revue québécoise de droit international, Numéro 28.2, 2015, pp. 53-80.

7- Ibid.

8- Serge Sur, « les États défaillants », Commentaire, numéro 112, 2005. pp.891-900.

9- Indicateurs sociaux : 1-pression démographique, 2-mouvement massif de réfugiés et de déplacés internes, 3-cycle de violence communautaire, 4-émigration chronique et soutenue ; indicateurs économiques :1-innégalité de développement, 2-déclin économique subit ou prononcé ; indicateurs politico-militaires :1-criminilasitions et délégitimisassions de l'Etat, 2-détérioration des services publics, 3-violation générale des droits de l'homme, 4-appareil de sécurité constituant un Etat dans l'Etat, 5-émérgence de faction au sein de l'élite, 6- intervention d'autres puissances

10- Chomsky Noam, « Failed States: The Abuse of Power and the Assault on Democracy », Holt Paperbacks, New York, 2006.

11- William Zartman, « Collapsed States: The Disintegration and Restoration of Legitimate Authority », Lynne Rienner, Londres,1995, p.5.

- 12- Mehdi Taje, « Sécurité et stabilité dans le Sahel africain », NATO Defense College, 2006, disponible sur : <http://hoggar.org/wp-content/uploads/2011/06/sahelmahditaje.pdf>, consulté le 25/12/2019.
- 13- Article (2), paragraphe (a), Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale, Palerme, decembre 2000.
- 14- Pierre Henri Bolle, « De quelques aspects la criminalité organisée et de la lutte contre icelle », Eguzkilore, numéro 11, décembre 1997, pp. 233-247.
- 15- Christian Bouquet, « Peut-on parler de « seigneurs de guerre » dans la zone sahélo-saharienne ? Entre vernis idéologique et crime organisé », Afrique contemporaine, numéro 245, 2013, p. 85-97.
- 16- Ibid.
- 17- Sihem Djebbi, « Les complexes régionaux de sécurité » Fiche de l'Irsem numéro 5, mai 2010, disponible sur : [http://www.irsem.defense.gouv.fr/spip.php?article74.Fiche_n5_Complexes_Conflictuels_Regionaux%20\(4\).pdf](http://www.irsem.defense.gouv.fr/spip.php?article74.Fiche_n5_Complexes_Conflictuels_Regionaux%20(4).pdf), consulté le 02/12/2019.
- 18- Bertrand Badie, « le jeu triangulaire, dans sociologie du nationalisme », sous la direction de Pierre Birnbaum, PUF, Paris 1997, p.450.
- 19- Edmond Bernus, « Perception du temps et de l'espace par les touaregs nomades sahéliens », dans Ethnogéographies, sous la direction de Paul Claval, Singaravelou, coll Géographie et cultures, L'Harmattan, Paris, 1995, p.42.
- 20- Jihan Seniora, Cédric Poitevin, « Armes légères : gestion des frontières terrestres et trafic illicite », Rapport du GRIP, 2010, disponible sur : <http://www.poa-iss.org/kit/2010-GRIP-Report-FR.pdf>, consulté le 20/12/2019.
- 21- Mark Shaw et Tuesday Reitano, « People's Perspectives of Organized Crime in West Africa and the Sahel », Institute for Security Studies – Africa Paper 254, 2014, p. 20.
- 22- Marc Alexandre, Verjee Neelam et Mogaka Stephen, « « Relever les défis de la stabilité et de la sécurité en Afrique de l'Ouest », BM-AFD, 2015, disponible sur : <https://www.afd.fr/fr/ressources/relever-les-defis-de-la-stabilite-et-de-la-securite-en-afrique-de-louest>, consulté le 15/12/2019.
- 23- Sall Alioune, « Les Afriques en 2029 », Politique étrangère, numéro 1, pp. 145-158.
- 24- Dans ce cas précis l'utilisation du terme groupe armé fait référence aux groupe insurrectionnelle rebelle et non terroriste.
- 25- Linda Farhat, Seniora Jihan, « Acquisitions d'armes par les acteurs non étatiques. Pour une régulation plus stricte ? », Note d'Analyse du GRIP, 2011, disponible sur :

http://www.grip.org/fr/siteweb/images/NOTES_ANALYSE/2011/NA_2011-11-04_FR_J-SENIORA.pdf, consulté le 15/12/2019.

26- Plusieurs enquêtes portant sur les groupes armés en Afrique de l'Ouest confirment leur possession d'armes légères telles que des lance-grenades, missiles sol-air et sol-sol, artillerie de défense antiaérienne, mortiers, lance-grenades à propulsion par fusée (RPG)...etc. Florquin Nicolas, Berman G. Eric, « Armés mais désœuvrés : Groupes armés, armes légères et sécurité humaine dans la région de la CEDEAO », Small Arms Survey, Genève, 2005.

27- Linda Farhat, Seniora Jihan, Op Cit.

28- Seniora Jihan, « Les munitions : les grandes absentes de la réglementation internationale et régionale », Note d'Analyse du GRIP, 2010, disponible sur :

http://www.grip.org/fr/siteweb/images/NOTES_ANALYSE/2010/NA_2010-03-29_FR_J-SENIORA.pdf, consulté le 11/12/2019.

29- Patrick Herron, N Nicholas Marsh, Matt Schroeder et Janis Lazarevic, « Emerging From Obscurity: The Global Ammunition Trade », Gangs, Groups and Guns, Small Arms Survey, 2010, p.7, Disponible sur :

<http://www.smallarmssurvey.org/fileadmin/docs/A-Yearbook/2010/en/Small-Arms-Survey-2010-Chapter-01-EN.pdf>, consulté le 15/12/2019.

30- D'après les Nations Unies, le nombre médian d'effectifs militaires est de 300 pour 100000 habitants. Selon Interpol, les effectifs de police du Mali seraient d'environ 7000 personnes, <https://www.interpol.int/Member-countries/Africa/Mali>.

31- François Grünwald, Johanna Baché, Valérie Léon, Bonaventure Sokpoh, « La difficile gestion d'une crise complexe au Nord Mali », URD, février 2015, disponible sur :

http://sahel.afriquegouvernance.net/bdf/docs/la_difficile_gestion_d_une_crise_complexe_au_nord_mali_-_web.pdf, consulté le 20/12/2019.

32- Ladislav NZE BEKALE, « Crise de l'Etat et conflit identitaire : la contribution de la décentralisation à la reconstruction post conflit de l'Etat après le coup d'Etat de 2012 au Mali », Note de recherche, Thinking Africa, Numéro 26, février 2017, pp.15.

33- Conflict Armament Research, « Enquête sur les transferts d'armes transfrontaliers dans le Sahel », Conflict Armament Research, 2016 p.18, disponible sur :

<http://Investigating-Libya-Cross-border-Weapon-Transfers-to-the-Sahel-French%20.pdf>, consulté le 20/12/2019.

34- Ousmane Kornio, « Etude sur le contrôle des armes légères et de petit calibre au Mali : vers un contrôle parlementaire plus efficace », Friederich Ebert Stiftung, 2011, disponible sur : <https://library.fes.de/pdf-files/bueros/mali/09546.pdf>, consulté le 20/12/2019.

35- En matière de trafic des armes, c'est surtout le cercle de Kayes qui constitue un carrefour, un dernier lieu où les trafiquants d'armes transitent avant d'arriver à Yélimané et Diboli considérés comme des lieux de redistributions vers d'autres destinations du pays

36- Cela concerne essentiellement les cercles de Nioro et Yélimané qui sont frontalières à la Mauritanie, ou en y trouve d'ailleurs des armes résiduelles du conflit Toro Kagnaga entre éleveurs et agriculteurs.

37- Ousmane Kornio, Op Cit.

38- Georges Berghezan, « Côte d'Ivoire et Mali, au coeur des trafics d'armes en Afrique de l'Ouest », rapport du GRIP, numéro 1, 2013, disponible sur : <https://www.grip.org/sites/grip.org/files/RAPPORTS/2013/Rapport%202013-1.pdf>, consulté le 20/12/2019.

39- Ousmane Kornio, Op Cit.

40- Selon l'expression du président malien, Amadou Toumani Touré, dans une interview accordée juste avant son renversement. Voir « Aqmi épaulé les rebelles touaregs », Le Figaro, 22/03/12, disponible sur : <http://www.lefigaro.fr/international/2012/03/14/01003-20120314ARTFIG00773-att-aqmi-epaule-les-rebelles-touaregs.php>, consulté le 19/12/2019.

41- Il était le plus radical des chefs Touaregs du Mali, il a pris part aux rebellions de 1990-1996 et a de nombreux autres soulèvements et attaques contre les institutions maliennes. Il appartenait à la tribu des Ifoghas. Il est mort dans un accident de voiture en aout 2011

42- Le MNLA a été rallié, au début 2012, par plusieurs officiers de l'armée malienne, ce mouvement ne manquait donc ni d'expertise militaire, ni d'armements, parmi lesquels on aurait trouvé, selon des sources officielles de Bamako, une vaste panoplie d'armes légères sophistiquées : armes antichars, missiles antiaériens, mortiers, mitrailleuses lourdes, des équipements souvent montés sur pick-up et dont les rebelles semblaient se servir avec efficacité.

43- Grégory Giraud , « Cinquante ans de tensions dans la zone sahélo-saharienne », dans « La guerre au Mali. Comprendre la crise au Sahel et au Sahara : enjeux et zones d'ombre », sous la direction de Michel Galy, Cahiers libres, La Découverte, Paris, 2013, p. 27-57.

44- Sous la tutelle du trafiquant et chef djihadiste Mokhtar Belmokhtar, le MUJAO paraît surtout constituer la partie trafiquante d'AQMI, en affaires avec les trafiquants des tribus de Tombouctou, de Gao, du Polisario et de Mauritanie.

45- Georges Berghezan, Op Cit.

46- ibid.

47- Serge Daniel, « Malian arms depot seized, more firepower feared for al quaida offshoot », Montreal Gazette, repris de Agence France Press, 27/05/2012, disponible sur :

<https://www.pressreader.com/canada/montreal-gazette/20120528/281767036273383>, consulté le 20/12/2019.

48- Laurent Touchard, Crise malienne : d'où viennent les armes des jihadistes ? Jeune Afrique, 8/11/12, disponible sur :

<http://www.jeuneafrique.com/Article/JA2703p010-013.xml1/libye-mali-mouammar-kaddafi-armementcrise-malienne-d-ou-viennent-les-armes-desjihadistes.html>, consulté le 20/12/2019.

49- Conflict Armament Research, Op Cit.

50- Georges Berghezan, Op Cit.

6. Liste Bibliographique :

A - Livres :

-Bertrand Badie, « le jeu triangulaire, dans sociologie du nationalisme », sous la direction de Pierre Birnbaum, PUF, Paris 1997.

-Chomsky Noam, « Failed States: The Abuse of Power and the Assault on Democracy », Holt Paperbacks, New York, 2006.

-Edmond Bernus, « Perception du temps et de l'espace par les touaregs nomades sahéliens », dans Ethnogéographies, sous la direction de Paul Claval et Singaravelou, coll Géographie et cultures, L'Harmattan, Paris, 1995.

-Giraud Grégory, « Cinquante ans de tensions dans la zone sahélo-saharienne », dans « La guerre au Mali. Comprendre la crise au Sahel et au Sahara : enjeux et zones d'ombre », sous la direction de Michel Galy, Cahiers libres, La Découverte, Paris, 2013.

-Max Weber, « Économie et société », Pocket, Plon, Paris, 1971.

-William Zartman, « Collapsed States: The Disintegration and Restoration of Legitimate Authority », Lynne Rienner, Londres, 1995.

B - Articles :

-Bouquet Christian, « Peut-on parler de « seigneurs de guerre » dans la zone sahélo-saharienne ? Entre vernis idéologique et crime organisé », Afrique contemporaine, numéro 245, 2013.

- Christian Castellanet, Guillaume Solanet, Yves Ficatier, « Adapter les pratiques opérationnelles des bailleurs dans les États fragiles », AFD, coll. "Expost. Série Evaluation et Capitalisation", n° 31, 2010/06.
- Denis Bauchard, « Introduction », Politique étrangère, vol. printemps, numéro 1, 2011.
- Ladislas Nze Bekale, « Crise de l'Etat et conflit identitaire : la contribution de la décentralisation à la reconstruction post conflit de l'Etat après le coup d'Etat de 2012 au Mali », Note de recherche, Thinking Africa, Numéro 26, février 2017.
- Linda Farhat, Seniora Jihan, « Acquisitions d'armes par les acteurs non étatiques. Pour une régulation plus stricte ? », Note d'Analyse du GRIP, 2011.
- Mehdi Taje, « Sécurité et stabilité dans le Sahel africain », NATO Defense College, 2006.
- Ousmane Kornio, « Etude sur le contrôle des armes légères et de petit calibre au Mali : vers un contrôle parlementaire plus efficace », Friederich Ebert Stiftung, 2011.
- Ousseni Illy, « L'État en faillite » en droit international », Revue québécoise de droit international, Numéro 28.2, 2015.
- Pierre Henri Bolle, « De quelques aspects la criminalité organisée et de la lutte contre icelle », Eguzkilore, numéro 11, décembre 1997, pp. 233-247
- Sall Alioune, « Les Afriques en 2029 », Politique étrangère, numéro 1. 2019/1 (Printemps), pp 145-158.
- Seniora Jihan, « Les munitions : les grandes absentes de la réglementation internationale et régionale », Note d'Analyse du GRIP, 2010.
- Serge Sur, « les États défailants », Commentaire, numéro 112, 2005.
- Sihem Djebbi, « Les complexes régionaux de sécurité », Fiche de l'Irsem numéro 5, mai 2010.

C- Texte juridique :

- Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale, Palerme, décembre 2000

D - Rapport :

-Conflict Armament Research, « Enquête sur les transferts d'armes transfrontaliers dans le Sahel », Conflict Armament Research, 2016.

-François Grünewald, Johanna Baché, Valérie Léon, Bonaventure Sokpoh, « La difficile gestion d'une crise complexe au Nord Mali », URD, 2015.

-Georges Berghezan, « Côte d'Ivoire et Mali, au cœur des trafics d'armes en Afrique de l'Ouest », rapport du GRIP, 2013.

-Jihan Seniora, Cédric Poitevin, « Armes légères : gestion des frontières terrestres et trafic illicite », Rapport du GRIP, 2010.

-Marc Alexandre, Verjee Neelam et Mogaka Stephen, « Relever les défis de la stabilité et de la sécurité en Afrique de l'Ouest », BM-AFD, 2015.

-Mark Shaw et Tuesday Reitano, « People's Perspectives of Organized Crime in West Africa and the Sahel », Institute for Security Studies – Africa Paper 254, 2014.

-Patrick Herron, Nicholas Marsh, Matt Schroeder et Janis Lazarevic, « Emerging From Obscurity: The Global Ammunition Trade », Gangs, Groups and Guns, Small Arms Survey, 2010.

D - Sites web :

-Laurent Touchard, Crise malienne : d'où viennent les armes des jihadistes ? Jeune Afrique, 8/11/12, disponible sur :

<http://www.jeuneafrique.com/Article/JA2703p010-013.xml1/libye-mali-mouammar-kaddafi-armementcrise-malienne-d-ou-viennent-les-armes-des-jihadistes.html>, consulté le 20/12/2019.

-Serge Daniel, « Malian arms depot seized, more firepower feared for al quaida offshoot », Montreal Gazette, repris de Agence France Press, 27/05/2012, disponible sur :

<https://www.pressreader.com/canada/montreal-gazette/20120528/281767036273383>, consulté le 20/12/2019.

-Thierry Oberlé, « Aqmi épaulé les rebelles Touaregs », Le Figaro, 22/03/12, disponible sur :

<http://www.lefigaro.fr/international/2012/03/14/01003-20120314ARTFIG00773-att-aqmi-epaule-les-rebelles-touaregs.php>, consulté le 19/12/2019.